EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° BUR/2022/2-3

Nombre de membres :		
- en exercice	5	L'an deux mille vingt-deux, Le mardi 31 mai 2022 à 14 H 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président, dans son bureau au Département.
-		
- présents	3	
- pour	3	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :
Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD
Monsieur Daniel GALLAND

Etait excusée :
Monsieur Christian HUBAUD
Madame Chantal EYMEOUD

OBJET : Mode de passation des marchés publics pour le plan de renouvellement d'engins et de matériels pour 2022

Exposé des motifs

Mode de passation des marchés publics pour le plan de renouvellement d'engins et de matériels pour 2022

Montant inscrit au Budget Primitif 2022 : 925.739 € TTC (915.000 € TTC de matériels roulants et 10.739 € T.T.C de grosses réparations).

I **Consultation par appel d'offres pour les lots 1 à 7**
Articles L.2124-2 1°, R.2124-2 1° et R.2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique (véhicules spéciaux - NMP 24.13) accord-cadre à bons de commandes
Montant prévisionnel des marchés : 915.000 € T.T.C.

II **Consultation 3 devis pour le lot n°8**
Entretien et réparation mécanique de véhicules spéciaux
(MNP 87.07) Montant prévisionnel : 10 739 € T.T.C.

Les lots des différentes procédures se décomposent de la manière suivante :

Lot n°1 : Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR). PICK UP
mini : 2 - maxi : 2 - montant unitaire estimatif : 43 000 € TTC
(NMP 24.10) Montant prévisionnel maximum : 86 000 € TTC

Lot n°2 : Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR). DUSTER
mini : 1 - maxi : 1 - montant unitaire : 29 000 € TTC
(NMP 24.10) Montant prévisionnel maximum : 29 000 € TTC

Lot n°3 : Voiture Légère (VL)
mini : 2 - maxi : 3 - montant unitaire estimatif : 18 000 € TTC
(NMP 24.10) Montant prévisionnel maximum : 54 000 € TTC

Lot n°4 : Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)
mini : 3 - maxi : 3 - montant unitaire estimatif : 82 000 € TTC
(NMP 24.13) *Montant prévisionnel maximum : 246 000 € TTC*

Lot n°5 : Camion Citerne Feux de Forêts (CCF – CCFL léger – CCFMA moyen adapté)
mini : 2 - maxi : 3 - montant unitaire estimatif : 220 000 € TTC
(NMP 24.13) *Montant prévisionnel maximum : 660 000 € TTC*

Lot n°6 : Véhicule de Transport des Personnels et Matériel (VTPM)
mini : 2 - maxi : 3 - montant unitaire estimatif : 35 500 € TTC
(NMP 24.11) Montant prévisionnel maximum : 106 500 € TTC

Lot n°7 : Véhicule Tout Usage Logistique 4,5 Tonnes (VTU)
mini : 1 - maxi : 1 - montant unitaire estimatif : 50 000 € TTC
(NMP 24.11) Montant prévisionnel maximum : 50 000 € TTC

Lot n°8 : Entretien et réparation mécanique de véhicules spéciaux
(MNP 87.07) Montant prévisionnel : 10 739 € T.T.C.

Afin de permettre une réalisation effective de cette opération, je vous demanderais de bien vouloir autoriser le Président ou son délégué, à procéder à cette consultation ou à recourir, en vertu des articles L. 2113-2 à L. 2113-4 du code de la commande publique, à la centrale d'achat UGAP pour l'acquisition des lots n° 1 à 8, conformément à :

- ⇨ la convention d'application d'un partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les adhérents de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne pour leurs services et missions d'incendie et de secours et de forestiers-sapeurs.

si les conditions proposées s'avèrent intéressantes pour le SDIS 05.

******

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *autorisent le Président ou son délégué à mettre en œuvre cette décision ;*
- *informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.*

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration du SDIS 05, compte tenu de la réception en Préfecture le : 14 JUIN 2022
et de la publication-notificaton le : 14 JUIN 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes – SDIS 05
Centre Colonel Patrice Blanc – Quartier Patac – BP 1003 – 05010 GAP Cedex
Tél. : 04.92.40.18.00. – Fax. : 04.92.40.18.14. – E-mail : contact@sdis05.fr